DEVIS – ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS MUNICIPAUX

Saison visée : Mai à octobre (Saison 2027)

---

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent devis vise à assurer l'entretien des aménagements de la municipalité de Saint-Vallier. Les interventions se font au complexe municipal (avant de l'église), au parc (devant du bâtiment et plates-bandes à l'arrière), à la halte routière et aux entrées est et ouest de la rue Principale.

---

2. TABLEAU DES COÛTS ET VENTILATION (ESTIMATION HEBDOMADAIRE / MENSUELLE)

Description des services / Emplacements	**Fréquence**	**Heures estimées (Saison)**	**Coût Main-d'œuvre (Saison)**	**Total partiel (Saison)**
Ouverture printanière & Nettoyage *(Aération, raclage, ramassage des débris d'hiver, découpage des bordures de plates-bandes)*	1 fois (Mai)			
Entretien des plates-bandes et massifs *(Désherbage manuel, application de paillis de cèdre, taille des arbustes, plantation d'annuelles municipales, fertilisation lorsque nécessaire)*	Chaque semaine lorsque nécessaire (Mai à octobre)			
Fermeture automnale *(Taille des vivaces, ramassage des feuilles mortes, protection hivernale des arbustes)*	1 fois (Octobre)			

---

3. CONDITIONS PARTICULIÈRES ET CLAUSES DE SERVICES

- **Gestion des rebuts verts :** Toutes les matières résiduelles (feuilles, branches, résidus de tonte) seront acheminées vers l'écocentre de la municipalité lorsque celui-ci est ouvert.
- **Équipements et sécurité :** L'entrepreneur s'engage à utiliser des équipements professionnels fonctionnels et à assurer la sécurité du public par une signalisation adéquate lors des interventions sur le domaine public.
- **Conformité règlementaire :** Les travaux seront exécutés dans le respect strict de règlement de la municipalité de Saint-Vallier.
- **Matériaux requis :** À la charge de l'entrepreneur sauf pour le paillis et les annuelles avec l'autorisation d'achat de la direction générale.
- **Assurance responsabilité :** L'entrepreneur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'un million (1 000 000 $).

4. BORDEREAU DE SOUMISSION

Le montant total de notre proposition de prix est de _____$ plus taxes (si on est inscrit en TPS et TVQ) pour la saison 2027.

DATE LIMITE POUR DÉPOSER : 24 OCTOBRE 2026

Signature du représentant de l'entreprise : _____

Nom :_____

Adresse : _____

_____

_____

Date : _____